

Important

## Coronavirus : les règles d'isolement évoluent

### Domaine(s) :

- Santé

**Afin de tenir compte de l'évolution extrêmement rapide de la diffusion du variant Omicron en France et d'assurer la maîtrise des contaminations tout en maintenant la vie socio-économique, les durées d'isolement évoluent à compter du 3 janvier 2022.**

## Pour les personnes positives

Les règles d'isolement sont les mêmes pour toutes les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

### Personnes positives ayant un schéma vaccinal complet et enfants de moins de 12 ans

Les personnes qui ont un schéma vaccinal complet [avec un rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire](#) [1] et les enfants de moins de 12 ans, quel que soit leur statut vaccinal, doivent :

- **s'isoler strictement pendant 7 jours** après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif si elles n'ont pas de symptômes,
- **réaliser un test antigénique (TAG) ou un test RT-PCR le 5e jour :**
  - si ce dernier est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement,
  - si ce dernier est positif ou si aucun test n'est réalisé, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 7e jour.

À noter : pour assurer la continuité des prises en charge, **une dérogation exceptionnelle à l'isolement pour les activités essentielles dans le secteur sanitaire et médico-social et pour les cas asymptomatiques et peu symptomatiques est possible**. Les professionnels concernés sont invités à se rapprocher de leur établissement.

### Personnes positives ayant un schéma vaccinal incomplet ou non vaccinées

Les personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui ont un schéma vaccinal incomplet (rappel non

réalisé) doivent :

- **s'isoler strictement pendant 10 jours** après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif si elles n'ont pas de symptômes,
- **réaliser un test antigénique (TAG) ou PCR au 7e jour** :
  - si ce dernier est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement,
  - si ce dernier est positif ou si aucun test n'est réalisé, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 10ème jour sans nouveau test à réaliser.

### Important

En cas de température à la fin de l'isolement, il faut contacter son médecin traitant. En effet, il convient d'attendre 48 heures supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement.

En cas de difficultés à respirer, il faut immédiatement appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Pour en savoir plus sur la conduite à tenir en cas de test positif, rendez-vous sur le [site de l'Assurance maladie](#) [2]

## Pour les personnes cas contact

Les règles d'isolement pour les cas contacts sont les mêmes qu'ils vivent ou non dans le même foyer que la personne positive.

### Personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet

Les personnes qui ont un schéma vaccinal complet [avec un rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire](#) [1] n'ont pas besoin de s'isoler mais doivent :

- **appliquer de manière stricte les mesures barrières**, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, limiter leurs contacts, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid, et télétravailler dans la mesure du possible ;
- **réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique / TAG)** ;
- si ce dernier est négatif, réaliser 2 autotests 2 jours et 4 jours après la date du dernier contact avec le cas. Les autotests leur seront remis gratuitement par leur pharmacien à l'issue du test antigénique négatif ou sur présentation de leur résultat RT-PCR négatif accompagné d'une attestation sur l'honneur ;
- si un des autotests est positif, le faire confirmer par un test RT-PCR ou par un test antigénique ; **si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un**

**isolement.** Elle sera contactée par l'Assurance Maladie ;

- surveiller leur état de santé.

## Personnes cas contact ayant un schéma vaccinal incomplet ou non vaccinées

Les personnes non vaccinées ou ayant un schéma vaccinal incomplet (au sens du passe sanitaire) doivent :

- **s'isoler immédiatement et jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif,**
- surveiller leur état de santé ;
- **réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique (TAG) 7 jours après le dernier contact avec le cas ;**
- en cas de test positif, maintenir leur isolement, l'Assurance Maladie les contactera par SMS ou téléphone.

## Enfants de moins de 12 ans

Si le cas contact est un enfant de moins de 12 ans, qu'il soit vacciné ou non, il faut :

- **lui faire réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique / TAG) ;**
- si ce dernier est négatif, réaliser **2 autotests 2 jours et 4 jours après la date du dernier contact.** Les autotests seront remis gratuitement par le pharmacien à l'issue du test antigénique négatif ou sur présentation du résultat RT-PCR négatif accompagné d'une attestation sur l'honneur ;
- présenter une attestation sur l'honneur de réalisation de ces autotests et de leur résultat négatif au 2e et au 4e jours pour permettre le maintien en classe de l'élève ;
- **si un des autotests est positif, le confirmer par un test RT-PCR ou un test antigénique et ne pas envoyer l'enfant à l'école dans l'attente du résultat ;**
- en cas de test positif, maintenir son isolement, l'Assurance Maladie contactera les parents par SMS ou téléphone.

Pour en savoir plus sur la conduite à tenir si l'on est cas contact, rendez-vous sur le [site de l'Assurance maladie](#) [3]

### Bon à savoir

[Isolement, tests, vaccins, attestations, contact à risque...](#)

[MesConseilsCovid](#) [4] répond à vos questions pour savoir quoi faire dans une situation liée au Covid.

**Mis à jour le** 04/01/22

**URL source:** <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-regles-disolement-evoluent>